



TECHNOLOGIES | COMMUNICATION | SERVICES

Le Mont-sur-Lausanne, le 7 Septembre 2017

Délai de grâce

Honorable Secrétaire-Général,

Nous référant à la publication annuelle de la COP, nous vous saurions gré de bien vouloir nous accorder un délai supplémentaire pour la remise de cette dernière.

Notre entreprise ayant subi différentes évolutions ces derniers mois, nous ne sommes en mesure de transmettre la COP dans le délai imparti.

En vous remerciant pour votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Honorable Secrétaire-Général, l'expression de nos sentiments distingués.

Yolanda Moreira
Amodus SA

LIFE IS CONNECTIONS.